

Mode de Ré

Voici le mode dans son « état naturel », c'est à dire non transposé, donc sans dièse ni bémol à la clé.



Cette gamme, est facile à utiliser telle quelle pour composer une mélodie sans avoir à la transposer.

Cependant cela est possible comme pour tous les modes et personne ne s'en prive, cela permet des tournures de mélodies différentes.

De toutes manières, bien sûr, pour composer une mélodie ou un ton de psaume, il est possible d'utiliser des notes plus basses et plus aiguës (sans avoir transposé) que celles notées ci dessus, pourvu qu'elles restent des notes de ce mode. C'est à dire, pour l'exemple ci-dessus qui est à « l'état naturel » pas de notes avec dièse ou bémol. Du moins si on veut rester strictement dans le mode de ré naturel.

La spécificité d'un mode c'est la place de ses demi-tons dans sa gamme de base, celle à l'état naturel ci dessus.

Donc, transposition ou pas, ils doivent rester sur les mêmes degrés, (les demi-tons, à l'état naturel, sont toujours entre mi et fa et si et do) pour que ce soit le même mode, sinon, l'on n'a pas transposé mais changé de mode.

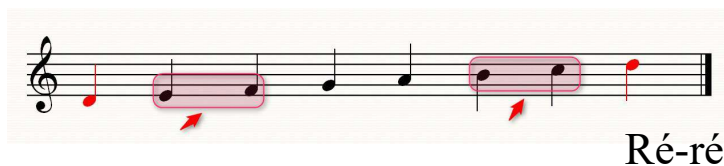
Voici la place des demi-tons dans le mode de Ré:

Du 2^{ème} au 3^{ème} degrés puis du 6^{ème} au 7^{ème}.

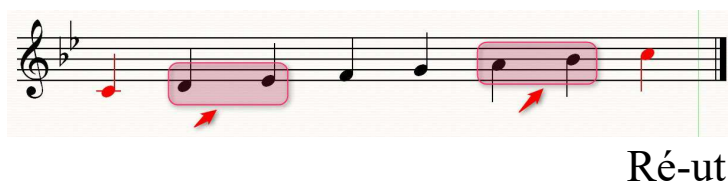
C'est sa carte d'identité. Il faut donc la respecter si l'on veut seulement transposer le mode (le baisser ou le monter) sans changer de mode !

Donc il va falloir user de dièse ou de bémol pour garder ces demi-tons sur les mêmes degrés quelque soit la transposition. (Les dièses ou bémols à la clé indiquent toujours qu'il y a eu transposition !)

L'état naturel d'un mode est sans altération à la clé.



C'est ainsi que le Mode de Ré baissé d'un ton devra avoir 2 bémols à la clé, le Sib et le Mib pour que ses demi-tons restent sur les mêmes degrés de la gamme et donc pour ne pas changer de mode :



Ici, la place des demi-tons (en rose) n'a pas changé malgré le fait que la « mélodie » soit un ton plus bas .

Et cela, grâce au 2 bémols à la clé ! C'est toujours le même « mode de Ré ! »:

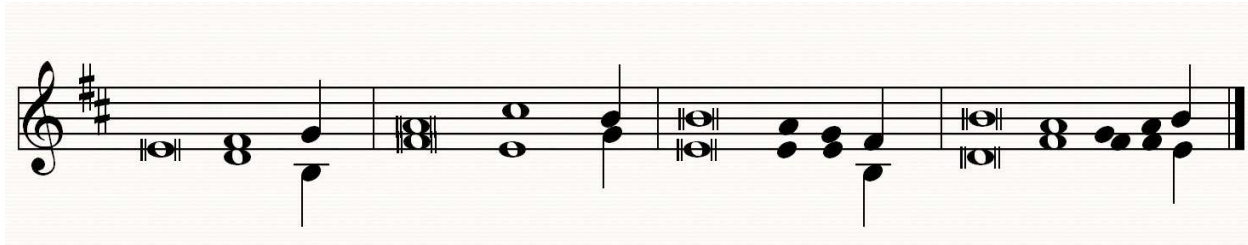
Code à connaître :

Quand il est à « l'état naturel » on dit « Ré-ré », traduction : Mode de Ré posé sur le Ré (= non transposé !)

Mais ici, on dira « Ré-ut » pour l'exemple ci-dessus, c'est toujours le Mode de Ré mais posé sur le Do (ou Ut) !

Et ci dessous, voici un ton psalmique en « Ré- mi ». Le Mode a été monté d'1 ton, il a alors fallu 2 dièses à la clé pour respecter le Mode de Ré.

Ré-mi 01



La particularité du mode de Ré naturel c'est que le si n'a pas de bémol. Il faut que l'oreille s'habitue à cela! Ici, monté d'un ton, ce n'est plus le si que l'on perçoit « trop » haut mais le Do qui en effet a un dièse (Dièse pour respecter cet écart spécifique).

La mélodie donc en Ré-mi pourra ressembler, à l'œil, à un Mi mineur mais le Do# est la différence forte ! Et à l'état naturel, si on met un bémol au Si cela devient donc un ré mineur ordinaire... Mais dans une même mélodie et même dans un ton de psaume l'on peut jouer de cette « cousine » ! Mais le bémol sur le Si ne sera pas mis à la clé mais en cours de route ! C'est un « accident » !